

Règles de priorité et de sécurité

La saison d'été 2015 a été, pour quelques plaisanciers sur le plan d'eau du Bassin d'Arcachon, source de problèmes : vitesses excessives, non-respect des priorités et des règles de sécurité, Inattention du chef de bord, (pilote du navire), pendant la navigation...

Les règles suivantes permettent de privilégier un des deux navires lorsqu'il y a risque de collision, elles s'appliquent uniquement en navigation de plaisance.

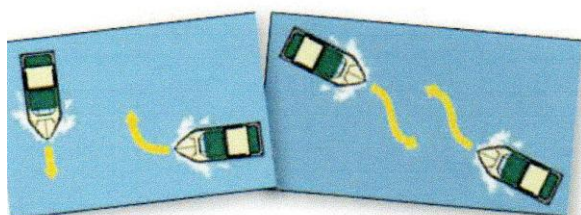
Même si les règles priment, la courtoisie a encore sa place en mer et le navire prioritaire peut décider de changer sa route si la manœuvre lui est plus facile.

Voici quelques exemples de priorité que vous devez respecter :

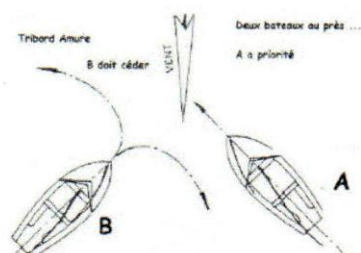
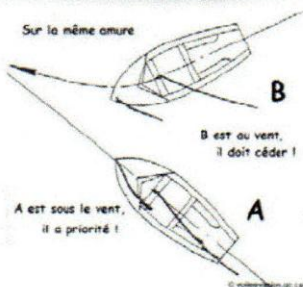
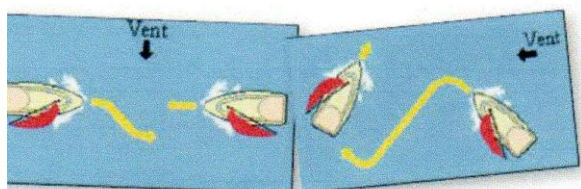
- entre 2 navires à moteur
- entre 2 voiliers
- entre navire à moteur et un voilier
- entre un navire rattrapant et un navire rattrapé

Voici quelques schémas pour illustrer ces règles générales de priorité

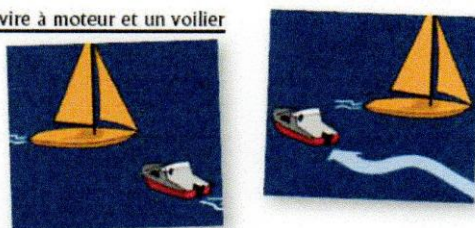
Entre deux navires à moteur :



Entre 2 voiliers



Entre navire à moteur et un voilier



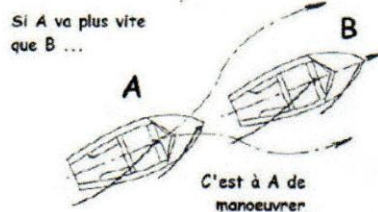
En cas de risque d'abordage entre un navire à moteur et un voilier, le voilier est prioritaire, c'est donc le navire à moteur qui doit manœuvrer pour éviter l'abordage.

ATTENTION : Le voilier perd son privilège s'il se trouve face à un navire, qui n'est pas maître de sa manœuvre, qui est à capacité de manœuvre restreinte ou qui est entrain de pêcher, le voilier doit s'écarter de sa route.

Si le voilier n'est pas sous voile et qu'il navigue avec son moteur, il rentre dans la catégorie des priorités qui concernent les bateaux à moteur.

Entre un navire rattrapant et un navire rattrapé,

Un navire est considéré comme rattrapant l'autre, s'il se rapproche de l'arrière d'un autre navire dans un secteur de 135°.



Le navire rattrapant n'est jamais privilégié, quel que soit le type d'embarcation (voilier, navire à moteur, scooter, planche à voile,...)

Bernard INGREMEAU

Coordonnateur de la carte adhérent APBA